

PROTOCOLE DE VERIFICATION ET DE CERTIFICATION DU STATUT FIN DE DEFECATION A L'AIR LIBRE (FDAL)



Novembre 2019

Table des matières

Liste des acronymes	3
Mots du Ministre.....	4
I. Introduction	5
II.1. Objectif général	6
II.2. Objectifs spécifiques.....	6
III. Vérification et certification du statut FDAL	6
III.1. Principes	6
III.2. Critères de vérification	6
III.3.1. Auto-proclamation	7
III.3.2. Vérification.....	8
III.3.3. Certification.....	12
III.4.1. Objectif.....	14
III.4.2. Procédures	14
III.4.3. Outils	14
III.4.4. Résultats attendus.....	14
III.4.5 Stratégie de maintien : à considérer dans un autre document	14
Annexe 1 : Fiche de Vérification.....	15
Annexe 2 : : Fiche de synthèse vérification	16
Annexe 3 : Modèle de Certificat.....	19
Annexe 4 : Méthodologie et cadre d'échantillonnage aléatoire au niveau du Fokontany	20
Annexe 5 : Description sommaire de la méthodologie LQAS	21
Annexe 6 : Echelle de l'Assainissement.....	23
Annexe 7 : Fiche d'auto-proclamation	24
Annexe 8 : Modèle de PV de vérification du site FDAL	25

Liste des acronymes

ACC	: Assistant Coach Communal
ATPC	: Assainissement Total Piloté par la Communauté
C-Change	: Communication for Change
DAL	: Défécation à l'Air Libre
DLM	: Dispositif de Lavage des Mains
DPH	: Direction de la Promotion de l'Hygiène
DREEH	: Direction Régionale de l'Energie, de l'Eau et des Hydrocarbures
EAH	: Eau, Assainissement et Hygiène
FDAL	: Fin de la Défécation à l'Air Libre
HIP	: Hygiene Improvement Project
JMP	: Joint Monitoring Program
LQAS	: Lot Quality Assurance Sampling
MEEH	: Ministère de l'Energie, de l'Eau et des Hydrocarbures
MICS	: Multiple Indicator Cluster Surveys
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
STEAH	: Service Technique Eau, Assainissement et Hygiène
UNICEF	: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
USAID	: Agence des Etats-Unis pour les aides internationales

MOTS DU MINISTRE

Madagascar s'est engagé dans la lutte contre la défécation à l'air libre depuis une dizaine d'années. Certes, des évolutions positives ont été déjà constatées mais beaucoup reste à faire. Notre pays souffre encore actuellement des maladies dues à un environnement insalubre. La situation en matière d'assainissement demeure préoccupante.

De ce fait, le Ministère de l'Energie, de l'Eau et des Hydrocarbures, en charge du secteur Eau, Assainissement et Hygiène, à travers son Contrat de Performance 2019, s'est fixé un nouvel objectif stratégique qui consiste à la mise en œuvre du Programme « *Madagasikara Madio 2025* ».

Ce Programme vise à atteindre 90% de la population abandonnant la pratique de la Défécation à l'Air Libre DAL et qui adoptent le Lavage des Mains avec du Savon, 55 % des Malagasy utilisant des latrines basiques d'ici fin 2023.

Afin de parvenir à cet objectif et en vue d'avoir une vision commune sur le statut FDAL, le Ministère, en collaboration avec ses partenaires a élaboré un document national de référence sur le Protocole de vérification et de certification des villages ODF (Open Defecation Free).

Ce document a été le fruit de la collaboration de tous les acteurs œuvrant dans le domaine de l'Assainissement Total Piloté par la Communauté ou ATPC. Nous témoignons ainsi notre profonde gratitude et nous tenons à présenter nos sincères remerciements à tous ceux qui, de près ou de loin ont participé à l'élaboration de cet outil.

Destiné aux techniciens, aux partenaires et à toutes les parties prenantes impliquées dans la lutte contre la DAL, le présent document va servir de cadrage pour la réalisation des vérifications des villages ODF. Tous les acteurs sont tenus à s'y aligner afin d'harmoniser le processus de vérification et de certification en matière de ODF et en vue d'améliorer la fiabilité des données collectées.

Conjuguons nos efforts pour l'élimination totale de la défécation en plein air à Madagascar.

**Le Ministre de l'Energie,
de l'Eau et des Hydrocarbures** p.i

Christian RAMAROLAHY

I. Introduction

Actuellement, près de 2,4 milliards de personnes n'ont pas accès à un assainissement adéquat et 946 millions d'entre elles pratiquent encore la défécation à l'air libre (DAL)¹. Plusieurs programmes d'assainissement à travers le monde font face à cette crise en ayant recours à l'Approche Assainissement Total Piloté par la Communauté (ATPC) qui est une puissante approche participative axée sur le changement de comportement en termes d'assainissement et d'hygiène, plutôt que sur la construction de toilettes. Mise à l'essai pour la première fois par Kamal Kar et l'ONG VERC au Bangladesh, l'ATPC est à présent pratiquée dans plusieurs pays, plusieurs gouvernements l'ont adoptée en tant que stratégie nationale d'assainissement surtout en milieu rural.

Pour Madagascar, la situation en matière d'assainissement reste alarmante. Les résultats des derniers MICS² 2018 montrent d'une manière générale qu'aucune évolution positive n'a été observée depuis les 5 dernières années. En effet, cette enquête révèle que seulement 6% de la population utilise une installation d'assainissement de base contre 10% lors du dernier Programme Commun de Surveillance OMS/UNICEF³ et aux environs de 44% pratiquent encore la défécation à l'air libre (DAL). Le concept ATPC n'est pas nouveau à Madagascar. L'approche ATPC a été introduite à Madagascar en 2008 par un atelier de formation. Ainsi depuis 2008, des plans de mise en œuvre ont été déjà mis en place à travers différents projets et par les différents acteurs œuvrant dans le secteur EAH.

En 2015, sous le leadership du ministère en charge de l'eau et de l'assainissement, Madagascar a élaboré un guide national sur l'ATPC dans le but d'harmoniser sa mise en œuvre par tous les partenaires et acteurs intervenant dans l'éradication de la pratique de la DAL surtout en milieu rural. Cependant, aucune mention claire sur les différents processus de vérification et de certification des sites ayant atteint le statut FDAL n'a été incluse dans ce guide national. Chaque partenaire a eu son propre mécanisme de vérification/déclaration et l'intégration des données relatives au nombre des sites/villages déclarés FDAL n'était pas unanimement harmonisée et validée.

A l'instar des différents Pays mettant en œuvre l'approche ATPC et pour remédier à cette grande lacune relative à la vérification et/ou certification des sites FDAL, le Ministère de l'Energie, de l'Eau et des Hydrocarbures a initié depuis 2018, un processus pour l'élaboration d'un document commun de Protocole de vérification et de certification FDAL. Ce présent document est le fruit des réflexions et discussions participatives et inclusives entre les techniciens et les acteurs en ATPC et tient compte des retours d'expériences de terrain durant ces 5 dernières années. Il sert de document national de référence pour harmoniser les processus de vérification et de certification en matière de FDAL.

¹Source de données : JMP

²MICS : Multiple Indicator Cluster Surveys est une enquête conduite par l'INSTAT et qui inclut des enquêtes spécifiques sur les Services et les accès en matière d'eau potable, d'assainissement de base et d'hygiène.

³JMP, Joint Monitoring Program OMS/UNICEF fournit des estimations annuelles sur les indicateurs eau et assainissement

II. Objectifs et principes

II.1. Objectif général

Le présent protocole a été élaboré dans le but d'uniformiser et d'harmoniser le processus de vérification et de certification des sites qui ont atteint le statut Fin de Défécation à l'Air Libre (FDAL) quel que soit leur niveau (Villages, Fokontany, Communes, Districts et Région).

II.2. Objectifs spécifiques

Ce protocole national de vérification et de certification est établi pour permettre de :

- Conduire de manière harmonisée les processus de vérification et de certification des sites FDAL.
- Valider tous les résultats atteints dans le cadre de l'éradication de la défécation à l'air libre au niveau de l'ensemble des entités administratives (Villages, Fokontany, Communes, Districts et Région). Ainsi, toute vérification et certification de l'atteinte du statut FDAL d'un site doivent suivre impérativement les processus définis dans ce protocole.
- Valider les données sur les sites FDAL pour permettre leur rapportage dans les bases de données nationales.

III. Vérification et certification du statut FDAL

III.1. Principes

L'élaboration des processus décrits dans ce protocole a été dictée par les principes ci-après :

- Respect des principes de l'ATPC et notamment le principe de « communauté au centre » et du pilotage de l'ensemble de l'initiative par les communautés de base elles-mêmes.
- Conduite de la vérification et de la certification comme faisant suite à l'auto-proclamation par la communauté de base à chaque niveau (Communauté, entités administratives : Fokontany, Commune, District).
- « Village » : unité de base pour chaque vérification.
- Implication d'une entité directement d'un niveau plus élevé pour la conduite des processus de vérification et de certification (Exemple : Fokontany pour la vérification et certification d'un village, Commune pour les Fokontany, etc.).
- Mise en place d'un mécanisme de vérification et de certification de processus réaliste, faisable et à moindre coût en s'appuyant sur les structures locales.
- Respect du rôle régalien de contrôle, de suivi et d'évaluation de l'Etat à travers les démembrements ministériels (MEEH et/ou autres ministères) à tous les niveaux, -implication de la structure de coordination du secteur (SCN et Co lead) ;
- Critères de vérification FDAL basés sur la rupture totale de la transmission orale fécale et sur l'adoption collective des pratiques clés positives en assainissement et hygiène.
- Nécessité d'avoir des preuves physiques d'auto-proclamation et de vérification avant et pour toute certification (Procès-Verbal ou lettre d'auto-proclamation, Rapport de vérification).
- Application de procédures d'échantillonnage (représentativité) pour adresser les contraintes temporelles, financières et de ressources humaines, et surtout quand l'unité à vérifier est plus grande (Cas niveau Fokontany ou plus).
- Application du principe du tout ou rien pour la vérification des sites (échantillons).

III.2. Critères de vérification

L'application des critères FDAL se fera de manière progressive allant de critères basiques vers des critères plus performants et plus pointus en termes qualitatifs c'est-à-dire, en couverture totale en latrines, en qualité des infrastructures d'assainissement de base et d'hygiène, et enfin en termes de durabilité des acquis (comportementaux et infrastructurels). Il est attendu que jusqu' à la date de certification + 1 An, des critères basiques seront appliqués et qu'après 1 an de la date de certification, les critères FDAL seront beaucoup plus qualitatifs (Voir le tableau ci-dessous) :

Tableau 1 : Critères de vérification FDAL

Critères	De l'auto-proclamation jusqu' à la certification	A partir de la date de certification
Critère 1 : Zones DAL	Toutes les zones DAL sont nettoyées et/ou transformées et aucune nouvelle zone DAL n'est observée	Toutes les zones DAL sont nettoyées et/ou transformées et aucune nouvelle zone DAL n'est observée
Critère 2 : Utilisation de latrine	Tous les ménages et tous les membres de la communauté utilisent effectivement des latrines* familiales ou même partagées et les excréta des enfants sont convenablement pris en charge par les familles.	Toutes les familles utilisent effectivement leur propre latrine* non partagée (une latrine par toit) et les excréta des enfants sont convenablement pris en charge par les familles.
Critère 3 : Qualité des latrines	Toutes les latrines (familiales, ménages) et institutionnelles (écoles, centres de santé, bâtiments publics, etc.) - sont propres, - ne permettent pas la contamination et/ou la recontamination (Latrines « Flyproof » : ne permettant plus le va-et-vient des mouches), • trou couvert pour les fosses perdues ; • plancher/dalle sans trous ne permettant pas le passage des mouches • absence de papiers/objets souillés à l'intérieur et aux alentours des latrines et/ou présence de bac à papiers usés avec couvercle); • utilisation effective des cendres pour les fosses	Toutes les latrines (familiales, ménages) et institutionnelles (écoles, centres de santé, bâtiments publics, etc.) - sont propres, - ne permettent pas la contamination et/ou la recontamination (Latrines « Flyproof », ne permettant plus le va-et-vient des mouches) : • trou couvert pour les fosses perdues ; • plancher/dalle sans trous ne permettant pas le passage des mouches • absence de papiers/objets souillés à l'intérieur et aux alentours des latrines et/ou présence de bac à papiers usés avec couvercle); • utilisation effective des cendres pour les fosses perdues.
Critère 4 : Dispositif de lavage des mains	Présence d'un DLM à proximité des latrines avec présence d'eau et de savon et/ou de cendre.	Présence d'un DLM à proximité des latrines avec présence d'eau et de savon et/ou de cendre.

(*) dans les villages où des problèmes fonciers importants empêchent les ménages de construire une latrine, le village doit demander l'accord du maire pour déroger à cette règle. Dans ce cas, le maire doit signer avec le comité de suivi le procès-verbal du Fokontany indiquant les problèmes fonciers.

III.3. Processus de vérification et de certification

III.3.1. Auto-proclamation

Le processus de vérification d'un site FDAL quel que soit son niveau doit faire suite à l'auto-proclamation par la communauté elle-même ou leurs représentants (cas niveau village) ou par les entités administratives correspondantes (Cas niveau Fokontany ou plus). En effet, une fois que les communautés (cas de village) ou les entités administratives (Cas de Fokontany ou plus, c'est-à-dire, plusieurs villages à la fois) ont éliminé la pratique de la DAL, elles peuvent procéder directement à la déclaration par elles-mêmes de l'atteinte du statut FDAL. Cette auto-proclamation doit être formalisée par l'établissement d'un Procès-verbal signé d'auto déclaration dont une copie sera envoyée à l'entité administrative de niveau supérieur pour information.

Tableau 2 : Auto-proclamation FDAL

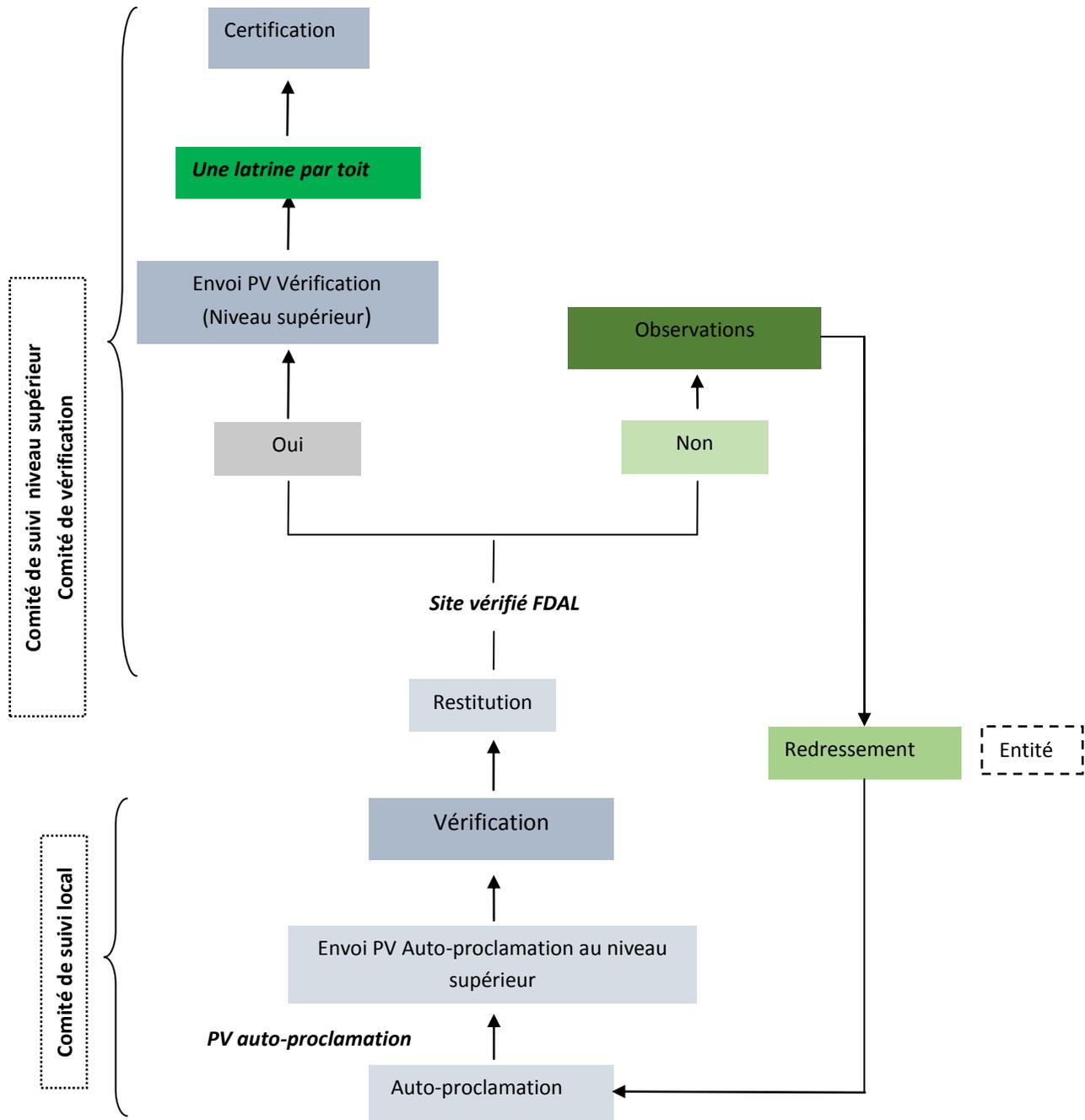
Niveau	Entité déclarante	Observation
Village	Comité Local (Komity Mpanaramaso ny Fanadiovana sy Fidiovana)	<p>Le Procès-verbal de l'auto-proclamation doit être signé par au moins 3 individus (à titre indicatif) représentant le Comité Local :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un représentant des acteurs communautaires (Agents communautaires, leaders naturels ou consultants communautaires). - Le chef de village ou son représentant. - Une tierce personne d'influence, membre de la communauté (Exemple : un leader religieux local, un enseignant ...) - Le PV sera envoyé au responsable du Fokontany pour information de l'atteinte du Statut FDAL pour le Village. <p>Une copie du PV d'auto-proclamation est à envoyer aux responsables Fokontany (Chef Fokontany, Comité de Suivi Fokontany) pour information de l'atteinte du statut FDAL. Au préalable, les responsables au niveau du village peuvent faire également une communication verbale de déclaration FDAL auprès des responsables Fokontany.</p>
Fokontany	Comité de Suivi Fokontany (Komity mpanaramaso ou KomityFahadiovana)	<p>Le Procès-verbal de l'auto-proclamation doit être signé par l'ensemble des membres du Comité de Suivi Fokontany qui devrait en principe inclure le Chef de Fokontany et les représentants de chaque Comité Local.</p> <p>Une copie du PV d'auto-proclamation par village est à envoyer aux responsables Communes (Maire, Comité de Suivi Commune) pour information de l'atteinte du statut FDAL. Au préalable, les responsables au niveau du Fokontany peuvent faire également une communication verbale de déclaration FDAL auprès des responsables de la Commune.</p>
Commune	Comité de Suivi Commune	<p>Le Procès-verbal de l'auto-proclamation doit être signé par l'ensemble des membres du Comité de Suivi au niveau de la Commune qui devrait en principe inclure des responsables communaux et les représentants de chaque Comité au niveau du Fokontany.</p> <p>Une copie du PV d'auto-proclamation par fokontany est à envoyer aux responsables de la Communes (Maire, Comité de Suivi Commune) pour information de l'atteinte du statut FDAL. Au préalable, les responsables au niveau du Fokontany peuvent faire également une communication verbale de déclaration FDAL auprès des responsables au niveau de la Commune.</p>
District et Région	Autorités/Comités au niveau District, au niveau Région	L'auto-proclamation du District ou de la Région FDAL est à effectuer une fois que tous les PV d'auto-proclamation de toutes les communes composant le District et la Région sont reçus, c'est-à-dire, après que toutes les communes se sont déclarées FDAL.

III.3.2. Vérification

La visite de vérification devrait être réalisée durant le mois suivant l'auto-proclamation tout en tenant compte de la disponibilité et de l'optimisation des ressources existantes. Elle doit être menée par une équipe de vérification qui varie selon le niveau de l'entité dont le statut FDAL est à examiner. Toute vérification, une fois effectuée, doit faire l'objet d'un Procès-verbal signé, d'une restitution verbale (immédiate) et/ou écrite (durant le mois suivant la vérification) pour informer et partager les résultats (avec indications de recommandations) de la vérification. Le procès-verbal de toutes les vérifications doit être conservé au niveau de l'entité vérificatrice. Les différents PV (auto-

vérification, vérification) constitueront de pièces justificatives pour l'assurance qualité et la traçabilité sur les données FDAL.

Figure 1 : Processus Auto-proclamation – Vérification – Certification des sites FDAL



a. Vérification du Village FDAL

Il y a deux types de vérification du statut FDAL au niveau du village. Il y a l'**auto-vérification** menée par le Comité Local qui est effectuée avant l'auto-proclamation et la **vérification** externe conduite par le comité de suivi Fokontany dont les résultats servent à certifier le statut FDAL du village.

Tableau 3 : Vérification au niveau du village

Paramètres	Auto-vérification	Vérification externe
Procédures/ Critères	- Tous les critères FDAL sont à vérifier, avec une vérification exhaustive de tous les ménages dans le village	- Revue du PV d'auto-proclamation Village FDAL - Tous les critères FDAL sont à vérifier, avec une vérification exhaustive de tous les ménages dans le village
Entité vérificatrice	- Comité de Suivi Local	- Comité de Suivi Fokontany
Outils	- Fiche de vérification de Village	- PV d'auto-proclamation Village FDAL - Fiche de vérification de Village
Résultats attendus	- Tous les critères FDAL vérifiés et tous les ménages visités, - PV de vérification établi, - PV d'auto-proclamation.	- Tous les critères FDAL vérifiés et tous les ménages visités, - PV de vérification établi
Etape suivant	Si statut FDAL vérifié et avéré : - Réunion communautaire de restitution des résultats de la vérification. - Envoi du PV d'auto-proclamation à l'entité supérieure (Comité de Suivi Fokontany). - Conduite de la vérification externe par le Comité de Suivi Fokontany. Si statut FDAL vérifié mais non avéré : - Réunion communautaire de restitution des résultats de la vérification. - Redressement du statut FDAL par la communauté suivant les observations du comité de suivi.	Si statut FDAL vérifié et avéré : - Restitution verbale des résultats de la vérification aux responsables villageois (Comité Local) et/ou restitution communautaire. - Envoi du PV de vérification à l'entité supérieure (Comité de Suivi Commune) - Certification du Statut FDAL par le Comité de Suivi Fokontany Si statut FDAL vérifié mais non avéré : - Restitution verbale des résultats de la vérification aux responsables villageois (Comité Local) et/ou restitution communautaire avec recommandations. - Information (écrite et/ou verbale) à l'entité supérieure (Comité de Suivi Fokontany) sur les résultats de la vérification. - Redressement du statut FDAL par les communautés les observations du comité de suivi.

b. Vérification du Fokontany FDAL

La vérification du Fokontany dans le cadre du processus de certification est surtout basée sur celle effectuée par le Comité de Suivi Commune. En effet, la totalité des villages FDAL dans le Fokontany a été déjà vérifiée de manière exhaustive par le Comité de Suivi Fokontany avant l'auto-proclamation du Fokontany dont le PV devrait déjà être soumise au Comité de Suivi Commune.

Tableau 4 : Vérification au niveau du Fokontany

Paramètres	Vérification externe
Procédures/Critères	<ul style="list-style-type: none"> - Revue du PV d’auto-proclamation Fokontany FDAL. - Vérification par échantillonnage aléatoire de villages : Tous les critères FDAL sont à vérifier, avec une vérification exhaustive de tous les ménages dans les villages échantillons. - Si le nombre des villages dans le Fokontany autoproclamé est inférieur ou égal à 2 Villages : Vérification exhaustive de tous les villages. - Si le nombre des villages dans le Fokontany est supérieur à 2 villages : Echantillonnage aléatoire de 15% villages parmi la liste totale des villages. La méthodologie pour l’établissement du cadre d’échantillonnage est définie dans l’annexe 4.
Entité vérificatrice	- Comité de Suivi Commune
Outils	<ul style="list-style-type: none"> - PV d’auto-proclamation Fokontany FDAL - Fiches de vérification de Village
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Tous les critères FDAL vérifiés et tous les ménages visités au niveau des villages sélectionnés (échantillons), - PV de vérification des villages échantillons établi
Etape suivante	<p>Si statut FDAL vérifié et avéré au niveau des villages échantillons :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Restitution verbale des résultats de la vérification au Comité de Suivi Fokontany. - Envoi du PV de vérification à l’entité supérieure (District ou Région) - Si une latrine par toit, on procède à la certification du Statut FDAL du Fokontany par le Comité de Suivi Commune. <p>Si statut FDAL des villages, vérifié mais non avéré :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Restitution verbale des résultats de la vérification au Comité de Suivi Fokontany. - Information (écrite et/ou verbale) à l’entité supérieure (District et/ou Région) sur les résultats de la vérification. - Redressement du statut FDAL à piloter par l’entité (Comité de Suivi Fokontany) et la(les) communauté(s).

c. Vérification de la Commune FDAL

La vérification de la Commune autoproclamée FDAL dans le cadre du processus de certification est assurée par un **Comité de Vérification Commune FDAL** qui est constitué par des représentants de la DREEH, District ou Communes voisines de la commune à vérifier FDAL.

Tableau 5 : Vérification au niveau de la Commune FDAL

Paramètres	Vérification externe
Procédures/Critères	<ul style="list-style-type: none"> - Revue du PV d’auto-proclamation Commune FDAL. - Vérification par échantillonnage aléatoire à 2 niveaux : <ul style="list-style-type: none"> • Choix aléatoire de deux (02) Fokontany quel que soit le nombre de Fokontany dans une Communes (<i>La méthodologie pour l’établissement du cadre d’échantillonnage est définie dans l’annexe 4</i>). • Choix aléatoire de villages dans chaque Fokontany choisi. Si le nombre des villages dans les Fokontany choisies est inférieur ou égal à 2 Villages : Vérification exhaustive de tous les villages dans les Fokontany. Par contre, si le nombre des villages dans le Fokontany choisi est supérieur à 2 villages : Echantillonnage aléatoire de 15% de villages parmi la liste totale des villages. La méthodologie pour l’établissement du cadre d’échantillonnage la même que pour la vérification des villages FDAL (Voir Annexe 4). - Tous les critères FDAL sont à vérifier, avec une vérification exhaustive de tous les ménages dans les villages échantillons au niveau des Fokontany choisis.
Entité vérificatrice	- Comité de Vérification Commune FDAL composé par un représentant du District et/ou des représentants de 2 Communes voisines appuyés par un représentant de la DREEH
Outils	<ul style="list-style-type: none"> - PV d’auto-proclamation Commune FDAL - Fiches de vérification de Village
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Tous les critères FDAL vérifiés et tous les ménages visités au niveau des villages sélectionnés (échantillons) au niveau des Fokontany choisis, - PV de vérification des villages échantillons établi
Etape suivante	<p>Si statut FDAL vérifié et avéré au niveau de tous les villages échantillons dans les Fokontany choisis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Restitution verbale des résultats de la vérification au Comité de Suivi Commune. - Envoi du PV de vérification à l’entité supérieure (District ou Région) - Certification du Statut FDAL de la Commune par le Comité de Vérification Commune. <p>Si statut FDAL des villages échantillons vérifié mais non avéré :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Restitution verbale des résultats de la vérification au Comité de Suivi Commune. - Information (écrite et/ou verbale) à l’entité supérieure (District et/ou Région) sur les résultats de la vérification. - Redressement du statut FDAL à piloter par l’entité (Comité de Suivi Commune) et la(les) communauté(s).

III.3.3. Certification

La certification des sites/entités FDAL est effectuée uniquement et seulement après la vérification positive selon les procédures et les mécanismes décrits dans les sections III.3.1 et III.3.2 plus haut. Pour la formalisation du statut FDAL des villages et des Fokontany après vérification par les entités vérificatrices respectives, l’octroi des Certificats suivant le modèle standard disponible au niveau DREEH sera directement sous la responsabilité des Communes. Il est



prévu que c'est le premier responsable de la Commune qui est le signataire de ces Certificats (Voir en annexe 3). La remise de la certification FDAL peut être célébrée si la communauté et/ou l'entité bénéficiaire le juge nécessaire. Cette cérémonie de célébration sera pilotée et organisée par cette communauté et/ou entité bénéficiaire.

Par contre pour la certification des entités à partir de l'unité Commune, les documents de certification seront approuvés et signés par une autorité plus élevée (Région ou District : Représentant de l'autorité régionale ou du District ou autres autorités administratives et/ou techniques compétentes à ces niveaux). La certification de District et/ou Région FDAL sera automatiquement décidée une fois la certification de toutes les Communes est achevée. Comme pour les niveaux villages et/ou Fokontany, la remise de la certification FDAL (Commune, District ou Région) peut être célébrée si les entités bénéficiaires concernées le jugent nécessaire et si elles en sont prêtes sur tous les plans.

Pour la certification d'une Région, le signataire du certificat sera le MEEH.

III.4. Evaluation annuelle

III.4.1. Objectif

L'évaluation annuelle est un mécanisme qui sera directement sous le leadership du MEEH à travers le département en charge de l'assainissement et de l'Hygiène. Cette activité sera focalisée sur le suivi de la qualité FDAL, sur la pérennisation et le maintien des acquis en matière de FDAL. Elle permettra de suivre et d'accompagner les communautés, les sites/entités administratives sur l'évolution vers la couverture totale des ménages, vers l'amélioration de la qualité des latrines, vers la pérennité des pratiques positives en assainissement et hygiène, et sur les éventuels retours.

III.4.2. Procédures

Le choix des sites à visiter sera fondé sur un échantillonnage aléatoire basé sur la méthodologie d'échantillonnage LQAS (Lot Quality Assurance Sampling : voir description en annexe 5) avec une taille d'échantillons de 19 villages par District /Région. Tous les critères FDAL seront vérifiés et tous les ménages seront visités au niveau de tous les villages sélectionnés (échantillons). La méthodologie pour l'établissement du cadre d'échantillonnage pour cette évaluation annuelle est également incluse dans l'annexe 5. Pour garantir la tenue effective de cette évaluation, il est recommandé de le conduire pendant la saison sèche.

III.4.3. Outils

Les outils de base pour la conduite de cette évaluation annuelle seront constitués par (1) les fiches de vérification Village FDAL et (2) un guide d'enquête qualitative axée sur les dimensions couverture totale, passage à l'échelle de l'assainissement (Qualité des latrines) et pérennité/retour (Voir Annexe 6).

III.4.4. Résultats attendus

A l'issue de cette évaluation annuelle, il est attendu que :

- Le rôle régalien du MEEH en matière de contrôle, de suivi, d'évaluation et de coordination est renforcé.
- Les informations qualitatives en matière d'évolution vers la couverture totale, le passage à l'échelle de l'assainissement et vers la pérennité soient collectées et analysées.
- Un plan de renforcement national de ces dimensions soit établi et mis à jour annuellement.
- Partage de bonne pratique de mise en œuvre sur terrain

III.4.5 Stratégie de maintien : à considérer dans un autre document

Il est à noter que ce document n'est figé où des améliorations pourraient être apportées après plusieurs années d'expériences (deux ans au minimum) avec l'accord du MEEH et tous les membres du comité d'élaboration et notamment suivant les contextes aux niveaux national et mondial.

ANNEXES

Annexe 1 : Fiche de Vérification

FICHE DE VERIFICATION VILLAGE ODF

Anaran'ny mpanamarina :

Anaran'ny mpiaramiombon'antoka :

Datynanamarinana :

Faritra :

Distrika :

Kaominina :

Fokontany :

Tanàna:

	ZDAL	Latrines	DLM
Fitsipika	Hamarinina ny toerana fangerena ankalamanjana rehetra	Hamarinina ny kabone rehetra misy eo amin'ny tanàna	Hamarinina ny fisian'ny DLM sy savony isaky ny kabone rehetra misy eo amin'ny tanàna
Isany	-ZDAL misy : -ZDAL voadio: -ZDAL niovaho:	- Isan'ny kabone rehetra : - Isan'ny kabone tsy mampihinatay:	- Isan'ny kabone ahitana DLM :
Famintinana	<i>Foanany ZDAL:</i> Eny : <input type="checkbox"/> Tsia : <input type="checkbox"/>	Kabone rehetra tsy mampihinatay: Eny : <input type="checkbox"/> Tsia : <input type="checkbox"/>	Kabone rehetra misy DLM: Eny: <input type="checkbox"/> Tsia: <input type="checkbox"/>
<i>Fanamarihana</i> : Raha misy Tsia ny valin'ny iray amin'ireo fitsipika ireo dia tsy ODF ilay tanàna			
Fehiny	Tanàna ODF : Eny : <input type="checkbox"/> Tsia: <input type="checkbox"/>		

Sonia

Ny komity Mpanara-masony Fanadiovana sy ny fidiavana eo anivon'ny Fokontany

Ny Solotenan'ny Mpiaramiombon'antoka

Annexe 2 : : Fiche de synthèse vérification

FICHE DE SYNTHESE VERIFICATION FOKONTANY ODF

Anaran'ny mpanamarina:

Anaran'ny solontenan'ny mpiaramiombon'antoka:
.....

Daty nanamarinana:

Faritra:

Distrika:

Kaominina:

Fokontany:

Isan'ny tanàna notsidihana:

Anaran'ny tanàna	Statut ODF
	Eny: <input type="checkbox"/> Tsia: <input type="checkbox"/>
	Eny: <input type="checkbox"/> Tsia: <input type="checkbox"/>
	Eny: <input type="checkbox"/> Tsia: <input type="checkbox"/>
	Eny: <input type="checkbox"/> Tsia: <input type="checkbox"/>
	Eny: <input type="checkbox"/> Tsia: <input type="checkbox"/>
	Eny: <input type="checkbox"/> Tsia: <input type="checkbox"/>

Fehiny: Fokontany ODF: Eny Tsia

Sonia

Ny komity Mpanara-maso ny Fanadiovana sy ny fidiovana eo anivon'ny Kaominina

Ny Solotenan'ny Mpiaramiombon'antoka

FICHE DE SYNTHÈSE VERIFICATION KAOMININA ODF

Anaran'ny mpanamarina (représentants des 2 communes voisines) :

.....

.....

Anaran'ny solontenan'ny mpiaramiombon'antoka:

.....

Daty nanamarinana:

.....

Faritra:

Distrika:

.....

Kaominina:

.....

Isan'ny fokontany notsidihana:

.....

<i>Anaran'ny Fokontany</i>	<i>Anaran'nytanana</i>	<i>Tanàna ODF</i>	<i>Fokontany ODF</i>
Fokontany 1		Eny: <input type="checkbox"/> Tsia: <input type="checkbox"/>	Eny: <input type="checkbox"/> TSia: <input type="checkbox"/>
		Eny: <input type="checkbox"/> Tsia: <input type="checkbox"/>	
		Eny: <input type="checkbox"/> Tsia: <input type="checkbox"/>	
		Eny: <input type="checkbox"/> Tsia: <input type="checkbox"/>	
Fokontany 2		Eny: <input type="checkbox"/> Tsia: <input type="checkbox"/>	Eny: <input type="checkbox"/> TSia: <input type="checkbox"/>
		Eny: <input type="checkbox"/> Tsia: <input type="checkbox"/>	
		Eny: <input type="checkbox"/> Tsia: <input type="checkbox"/>	
		Eny: <input type="checkbox"/> Tsia: <input type="checkbox"/>	
Fehiny	Kaominina ODF : En <input type="checkbox"/> sia <input type="checkbox"/>		

Sonia:

Ny komity Mpanara-maso ny Fanadiovana

Sy ny fidiovana eo anivon'ny Kaominina

KaomininaN°1

KaomininaN°2

Solotenan'ny DREEH

**Ny Solotenan'ny
Mpiaramiombon'antok
a**

**FICHE
DE
SYNTHÈ
SE
VERIFIC
ATION**

DISTRICT ODF

Anaran'ny mpanamarina:

Anaran'ny Mpiaramiombon'antoka:



Daty nanamarinana:

Faritra :

Distrika :

Kaominina :

Isan'ny fokontany notsidihana:

Isan'ny Tanàna notsidihana:

<i>Anaran'ny Distrika</i>	<i>Anaran'ny Kaominina</i>	<i>Anaran'ny Fokontany02 na 15%</i>	<i>Anaran'ny Tanana</i>	<i>ODF</i>
				Eny: <input type="checkbox"/> Tsia: <input type="checkbox"/>
				Eny: <input type="checkbox"/> Tsia: <input type="checkbox"/>
				Eny: <input type="checkbox"/> Tsia: <input type="checkbox"/>
				Eny: <input type="checkbox"/> Tsia: <input type="checkbox"/>
				Eny: <input type="checkbox"/> Tsia: <input type="checkbox"/>
				Eny: <input type="checkbox"/> Tsia: <input type="checkbox"/>
				Eny: <input type="checkbox"/> Tsia: <input type="checkbox"/>
				Eny: <input type="checkbox"/> Tsia: <input type="checkbox"/>
				Eny: <input type="checkbox"/> Tsia: <input type="checkbox"/>
				Eny: <input type="checkbox"/> Tsia: <input type="checkbox"/>
				Eny: <input type="checkbox"/> Tsia: <input type="checkbox"/>
				Eny: <input type="checkbox"/> Tsia: <input type="checkbox"/>
Fehiny: Distrika ODF: Eny <input type="checkbox"/> Tsia <input type="checkbox"/>				

Sonia:

*Ny komity Mpanara-masony Fanadiovana
Sy ny fdiovana eo anivon'ny Distrika*

Solotenan'ny DREEH

**Ny Solotenan'ny AMO
isaky ny Kaominina**

Annexe 3 : Modèle de Certificat



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

MARI-PANKASITRAHANA

“TANANA VOADIO, MPIARA-MONINA SALAMA”

*Ho fankasitrahana ny vahoaka sy ny mpitondra manontolo nohon'ny fahadiovany sy ny fandresena tanteraka ny fangerena ankalamanjana dia atolotra ho an'ny **tanàna**....., Fekontany....., Kaominina, Distrika, Faritra, itymari-pankasitrahana ity.*

Daty nanolorana azy:

BEN'NY TANANA

NY FANDAHARANASA

Logos
Partenaires

Logos
Partenaires

Logos
Partenaires

Logos
Partenaires

Logos
Partenaires

Logos
Partenaires

Annexe 4 : Méthodologie et cadre d'échantillonnage aléatoire au niveau du Fokontany

En réalité, l'étude exhaustive des tous les villages à vérifier ou à évaluer est la meilleure méthodologie afin de connaître avec certitude leur statut FDAL. Cependant, faute de temps, le recours à un échantillonnage aléatoire est le meilleur moyen d'y parvenir. Le but de cette méthode est de déterminer le statut (FDAL ou non FDAL) des villages d'un Fokontany donné à partir de l'étude d'une partie de ses villages.

Le principal avantage de cette méthode statistique réside sur le fait que chacun des villages a la même chance d'être choisi dans l'échantillon. Dans le cas contraire, l'échantillon est biaisé.

Il s'agit d'un échantillonnage sans remise, c'est-à-dire qu'un village ne peut être choisi qu'une seule fois. Dans ce cas, les villages sont choisis selon une procédure où le choix est aléatoire. Deux règles sont à respecter dans les procédures d'échantillonnage :

- la base d'échantillonnage doit inclure tous les villages dans un Fokontany, c'est-à-dire les villages à vérifier ou à évaluer seront choisis à partir du nombre total des villages;
- ces villages en question doivent être sélectionnés par une procédure d'échantillonnage indépendante et aléatoire à l'aide par exemple d'une table de nombres aléatoires ou dans une urne, etc.

Il est à noter que la neutralité d'une personne qui effectue le tirage des villages est nécessaire pour que le tirage au sort et le résultat obtenu soient objectifs.

Dans notre cas, l'échantillonnage aléatoire s'effectue uniquement au niveau des villages :

On fait une liste de tous les villages d'un Fokontany FDAL donné.

On met la liste des tous les villages mentionnées ci-dessus dans une urne vide. Ensuite, on secoue l'urne avant de faire le tirage et les deux ou les 15% des villages choisis fait l'objet d'une vérification ou évaluation.

Annexe 5 : Description sommaire de la méthodologie LQAS

Présentation de la méthodologie LQAS

La méthodologie LQAS (Lot Quality Assurance Sampling⁴) est une méthode couramment utilisée pour déterminer si une zone donnée atteint ou non les objectifs fixés d'un programme. La méthode a été développée dans les années 1920 utilisée depuis plusieurs années dans le domaine de l'industrie. Depuis les 30 dernières années on l'a utilisé dans le domaine de la santé publique, c'est-à-dire dans l'évaluation des aspects de santé communautaires, évaluation des compétences techniques des agents de santé, évaluation des programmes de formation, etc.

Le Ministère de l'Energie, de l'Eau et des Hydrocarbures l'a également utilisé pour vérifier la qualité des interventions en termes d'élimination de la défécation à l'air libre et le respect des critères ODF. C'est à la fois une méthode de supervision rapide et de vérification de la qualité de lots. La méthode LQAS utilise une statistique puissante appelée un binomial. Cette statistique de base indique la probabilité d'occurrence d'un événement. Elle évaluera si les interventions dans zone de supervision considérée comme un lot, ont eu lieu ou non en faveur de l'élimination effective de la défécation à l'air libre à travers le respect strict des critères SDAL pour tous les villages d'intervention.

La méthodologie présente plusieurs avantages :

Les procédures d'échantillonnage et d'analyse sont relativement simples à réaliser et les résultats peuvent être utilisés de façon quasi immédiate par les parties prenantes ;

Les données individuelles des différentes zones peuvent être agrégées pour estimer le niveau de couverture global de la région investiguée ;

LQAS requiert un échantillon de petite taille pour juger si oui ou non une zone de supervision atteint le taux de couverture ou l'objectif prédéterminé.

En ceci, la méthodologie LQAS répond aux besoins et objectifs de cette mission de vérification des sites SDAL dans tout Madagascar

Taille d'échantillonnage

Le LQAS subdivise la zone d'intervention (ZI) en zones plus petites qui fournissent des services d'assainissement appelées zones de supervision (ZS). Habituellement, une zone d'intervention est composée d'au moins quatre ZS. Typiquement le LQAS utilise un échantillon de 19 par ZS pour avoir la précision maximale. En combinant les données de multiples ZS, les responsables peuvent déterminer le pourcentage de couverture de l'ensemble de la zone d'intervention avec 95% de fiabilité et une marge d'erreur de +10%. En outre, les règles de décision LQAS peuvent identifier les ZS qui n'atteignent pas la couverture moyenne de la ZI. Ces zones deviennent dès lors des priorités.

Pour le cas de la vérification dans tout Madagascar, chaque District sera donc considéré comme Zone de supervision (ZS) et cela donne en tout 119 zones de supervisions.

Pour chaque District, un échantillon de 19 vérification sera réalisé tout assurant que les fiches de collecte des données contiennent toutes les informations utiles garantissant les critères ODF. Dans la méthodologie LQAS, une taille d'échantillon de 19 fournit un niveau d'erreur tout à fait acceptable pour la prise de décision. Il a été démontré que le plus souvent (92% min), cette taille d'échantillon permet une identification correcte des ZS qui ont atteint ou non l'objectif de couverture assigné⁵. Par ailleurs, les échantillons de taille supérieure à 19 ont quasiment la même précision statistique. Ils n'aboutissent pas à une meilleure information et coûtent souvent beaucoup plus cher.

L'échantillon de 19 vérifications par ZS va également permettre de :

⁴Echantillonnage par lots pour l'assurance de qualité

⁵ Source : Using LQAS for Assessing Field Programs in Community Health in Developing Countries, NGO Networks for Health, Dec 2001

- Déterminer les niveaux de performance sur chacun des indicateurs dans chacune des ZS ;
- Etablir les priorités entre les différentes ZS lorsqu'elles ont des écarts de performance notables les unes des autres ;
- Identifier des pratiques et connaissances les plus ancrées ainsi que les moins prégnantes ;
- Etablir les priorités entre les connaissances et pratiques au sein d'une même ZS.

Choix des échantillons

Afin de respecter les règles et principes statistiques, les 19 villages seront sélectionnés par un échantillonnage systématique aléatoire avec probabilité égale, en considérant chaque Commune ayant des villages SDAL comme grappe et le village SDAL comme unité. 4 Communes par Districts seront tirés au hasard. Pour chaque Commune choisie, 4 à 5 villages SDAL seront sélectionnés à travers un échantillonnage aléatoire simple.

En tout, 119 lots représentant les Districts seront considérés pour cette vérification de sites. L'unité sera le village déclaré SDAL, le nombre d'échantillon sera de 2261 soit 19 échantillons par District parmi les villages déclarés SDAL.

Avec le niveau de qualité requis d'au moins 90%, il est attendu qu'au moins 15 villages parmi les 19 par District doivent répondre strictement aux critères SDAL adopté par le Secteur EAH. La valeur 15 est donnée à partir de la table LQAS ci-dessous.

Table LQAS

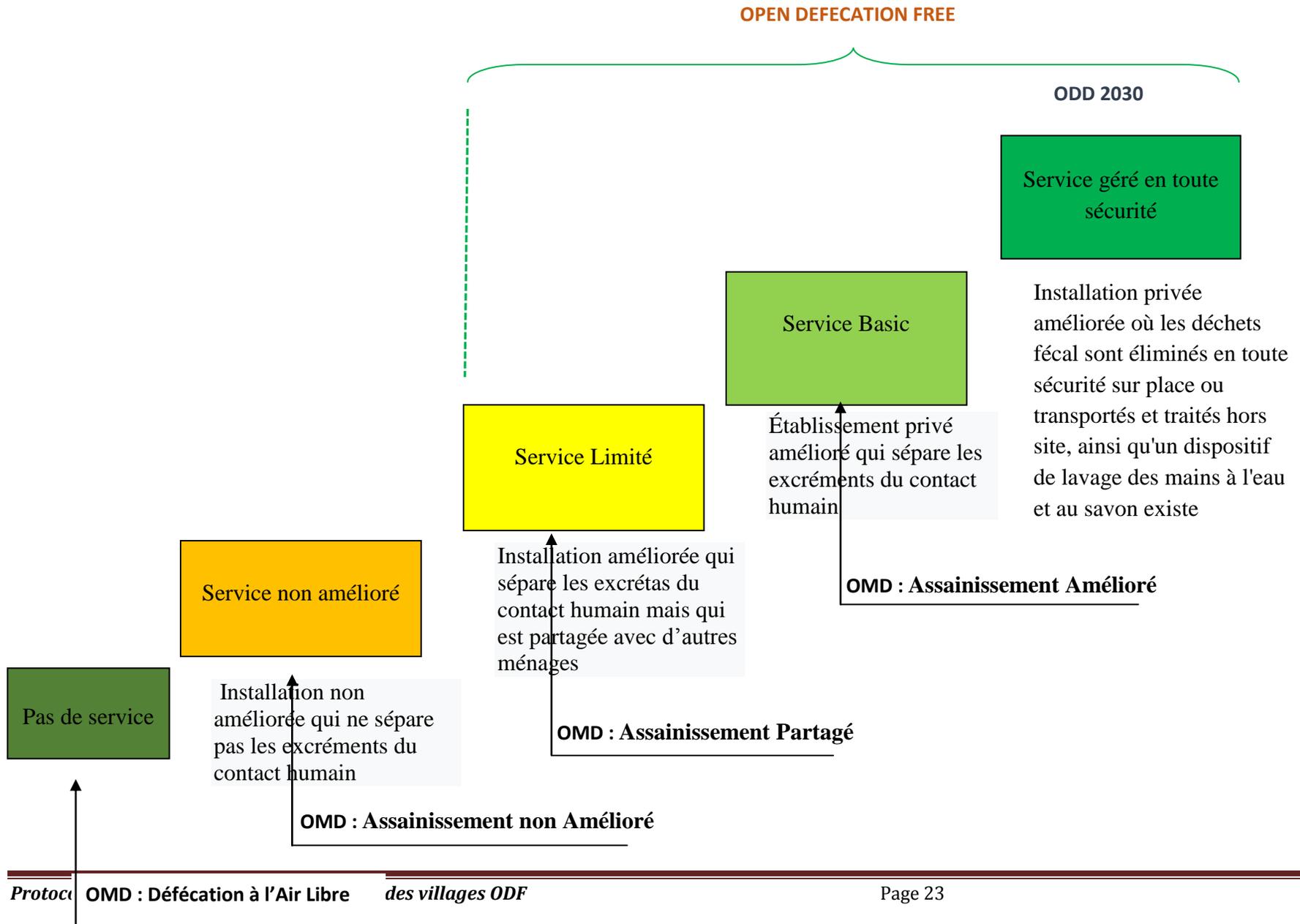
LQAS Table: Decision Rules for Sample Sizes of 12–30 and Coverage Targets/Average of 10%–95%

Sample Size*	Average Coverage (Baselines)/Annual Coverage Target (Monitoring and Evaluation)																	
	10%	15%	20%	25%	30%	35%	40%	45%	50%	55%	60%	65%	70%	75%	80%	85%	90%	95%
12	N/A	N/A	1	1	2	2	3	4	5	5	6	7	7	8	8	9	10	11
13	N/A	N/A	1	1	2	3	3	4	5	6	6	7	8	8	9	10	11	11
14	N/A	N/A	1	1	2	3	4	4	5	6	7	8	8	9	10	11	11	12
15	N/A	N/A	1	2	2	3	4	5	6	6	7	8	9	10	10	11	12	13
16	N/A	N/A	1	2	2	3	4	5	6	7	8	9	9	10	11	12	13	14
17	N/A	N/A	1	2	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
18	N/A	N/A	1	2	2	3	5	6	7	8	9	10	11	11	12	13	14	16
19	N/A	N/A	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
20	N/A	N/A	1	2	3	4	5	6	7	8	9	11	12	13	14	15	16	17
21	N/A	N/A	1	2	3	4	5	6	8	9	10	11	12	13	14	16	17	18
22	N/A	N/A	1	2	3	4	5	7	8	9	10	12	13	14	15	16	18	19
23	N/A	N/A	1	2	3	4	6	7	8	10	11	12	13	14	16	17	18	20
24	N/A	N/A	1	2	3	4	6	7	9	10	11	13	14	15	16	18	19	21
25	N/A	1	2	2	4	5	6	8	9	10	12	13	14	16	17	18	20	21
26	N/A	1	2	3	4	5	6	8	9	11	12	14	15	16	18	19	21	22
27	N/A	1	2	3	4	5	7	8	10	11	13	14	15	17	18	20	21	23
28	N/A	1	2	3	4	5	7	8	10	12	13	15	16	18	19	21	22	24
29	N/A	1	2	3	4	5	7	9	10	12	13	15	17	18	20	21	23	25
30	N/A	1	2	3	4	5	7	9	11	12	14	16	17	19	20	22	24	26

N/A: Not applicable, meaning LQAS can not be used in this assessment because the coverage is either too low or too high to assess an SA. This table assumes the lower threshold is 30 percentage points below the upper threshold.

Lighter shaded cells indicate where alpha or beta errors are $\geq 10\%$.
 Darker shaded cells indicate where alpha or beta errors are $> 15\%$.

Annexe 6 : Echelle de l'Assainissement



Annexe 7 : Fiche d'auto-proclamation

FANAMBARANA TANANA MADIO AFAKA AMIN'NY FANGERENA ANKALAMANJANA

Tanàna : Androany faha,

Fokontany: Komity Mpanaramaso ny Fanadiovana sy Fidiovana

Kaominina: Eto amin'ny tanàna.....

Distrika:

Faritra: ho an'i

Sefo Fokontany, Komity Mpanaramaso ny Fanadiovana sy Fidiovana eo amin'ny Fokontany.....

Antony: Fanambarana Tanàna madio afaka amin'ny fangerena ankalamanjana

Tompoko,

Voninahitralehibe ho anay tompon'andraikitra ny Fanadiovana sy Fidiovana ato amin'ny tanàna no milaza fa taorian'ny fanentanana sy fanaraha-maso ny isan-tokatrano, ary fijerenany tanàna rehetra, dia manambara fa afaka tanteraka amin'ny fangerena ankalamanjana ny tanàna ka ireto avy ny fiovana misy:

- Foana avokoa ny toerana fangerena ankalamanjana
- Tsy misy tay miparitaka intsony ny Tanàna ary mananas mampisa Kaboneny tokantranorehetra,
- Ny kabone ampiasainay dia madio, misarona ary tsy ahafahan'ny lalitra mivezivezy,
- Ary ahitana fitaovana fanasan-tanana amin'ny rano sy savony/lavenona avokoa eo akaikin'ireo kabone ireo.

Ireto ny antontan'isan'ny tanàna:

- Isan'ny Mponina:
- Isan'ny Tokantrano:
- Isan'ny kabone vita :

Natao ity taratasy ity ho fampafantarana anareo tompon'andraikitra mba hanamarinanareo izao fanambarana izao.

Raiso tompoko ny haja sy voninahitra atolotray anareo.

Komity Mpanaramaso ny Fanadiovana sy Fidiovana

Annexe 8 : Modèle de PV de vérification du site FDAL

Sites/Lieux visités :

Date : Du _____ au _____

Région :

District de :

Commune de :

Fokontany de :

Missionnaires (Nom et Titre) :

PV de vérification

L'an deux mille, le jour/mois, une descente dans le cadre de la vérification externe des sites déclarés FDAL par (Comité de suivi au niveau Village, Fokontany, Commune)..... a été effectuée.

Elle est spécialement focalisée sur la vérification des critères FDAL suivants:

- Nombre de ménage
- Zones DAL
- Utilisation de latrine
- Nombre de latrine
- Qualité des latrines
- Dispositif de lavage des mains

Activités réalisées :

- a) Réunion de briefing avec le staff de l'AMO et le comité de suivi
- b) Vérification des sites FDAL
- c) Réunion de restitution avec les responsables de l'AMO et le comité de suivi

Résultat de la vérification :

Statut FDAL : OUI NON

Signature

Entité vérificatrice

Comité de suivi